

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 21 décembre 2018	N° 2018-824

Convocation du 14 décembre 2018

Aujourd'hui vendredi 21 décembre 2018 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Martine JARDINE, M. François JAY, M. Bernard JUNCA, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Jean-François EGRON à Mme Josiane ZAMBON
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Anne-Lise JACQUET
M. Erick AOUIZERATE à M. Alain CAZABONNE
Mme Odile BLEIN à M. Max GUICHARD
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID
M. Franck JOANDET à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH
Mme Conchita LACUEY à Mme Michèle FAORO
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Eric MARTIN
M. Thierry MILLET à M. Daniel HICKEL
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Karine ROUX-LABAT

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Emmanuelle AJON à Michèle DELAUNAY à partir de 11h45
Mme Maribel BERNARD à M. Stéphan DELAUX jusqu'à 10h20
M. Jean-Jacques BONNIN à Mme Dominique IRIART à partir de 11h55
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Arnaud DELLU à partir de 10h45
Mme Marie-Christine BOUTHEAU à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 12h20
Mme Anne BREZILLON à Mme Gladys THIEBAULT à partir de 12h15
M. Nicolas BRUGERE à M. Benoît RAUTUREAU à partir de 11h30
Mme Virginie CALMELS à Mme Brigitte COLLET à partir de 12h15
M. Didier CAZABONNE à M. Jacques BOUTEYRE à partir de 11h45
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Nicolas FLORIAN jusqu'à 11h00
Mme Solène CHAZAL à Mme Emmanuelle CUNY à partir de 12h20
M. Yohan DAVID à M. Jean-Louis DAVID à partir de 12h20
Mme Nathalie DELATTRE à Mme Maribel BERNARD à partir de 12h20
Mme Laurence DESSERTINE à Stéphan DELAUX à partir de 12h15
M. Michel DUCHENE à M. Dominique ALCALA à partir de 12h15
Mme Magali FRONZES à M. Philippe FRAILE MARTIN à partir de 11h30
M. Michel HERITIE à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 12h00
Mme Dominique IRIART à Mme Chantal CHABBAT de 10h00 à 11h30
Mme Martine JARDINE à M. Thierry TRIJOLET à partir de 9h30
Mme Andréa KISS à Mme Véronique FERREIRA à partir de 12h30
M. Pierre LOTHAIRE à Mme Cécile BARRIERE à partir de 11h30
Mme Zeineb LOUNICI à M. Franck RAYNAL à partir de 12h15
M. Jacques MANGON à M. Patrick BOBET à partir de 12h15
Mme Arielle PIAZZA à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 12h15
M. Michel POIGNONEC à M. Max COLES à partir de 12h30
M. Alain SYLVESTRE à Mme Marie-Hélène VILLANOVE à partir de 11h45

M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean TOUZEAU à partir de 12h00
M. Benoît RAUTUREAU à M. Guillaume GARRIGUES jusqu'à 10h25
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Gérard DUBOS à partir de 12h30

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 21 décembre 2018	<i>Délibération</i>
	Direction générale Haute qualité de vie Direction de l'Eau	N° 2018-824

Programmation des travaux relatifs aux développements des réseaux locaux d'eaux usées, et au renouvellement du patrimoine eaux usées et eaux pluviales - Exercice 2019 - Décision - Autorisation

Madame Anne-Lise JACQUET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La politique de l'eau de Bordeaux Métropole adoptée en 2011 a fixé des enjeux clairs sur la préservation de l'environnement d'une part, et l'accompagnement du développement urbain de l'agglomération d'autre part.

Par délibération n° 2018-442 du 6 juillet 2018, le Conseil métropolitain a adopté le schéma directeur d'assainissement 2017-2030. Ce document cadre décline cette politique en actions nécessaires pour concilier un bon niveau de performance du système d'assainissement dans son ensemble et une réduction de son impact sur l'environnement, selon les 3 volets suivants :

- Maîtriser les eaux pluviales en protégeant les personnes et les biens contre les inondations, identifiées comme le risque pluvial, en définissant un niveau de protection cohérent sur le territoire ;
- Collecter, transporter et traiter les eaux usées, en complétant les efforts conséquents consentis ces dernières décennies par la Métropole pour mettre à niveau sa capacité de traitement ;
- Gérer le patrimoine, qu'il soit enterré ou non, visible ou non, en le maintenant en bon état structurel et fonctionnel.

Le développement des réseaux locaux en assainissement eaux usées et le renouvellement des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales font l'objet d'une programmation annuelle. Celle-ci détermine les opérations d'équipement pour la desserte d'opérations d'urbanisme et le renouvellement du patrimoine d'assainissement (notamment des canalisations) à réaliser chaque année, dans chacune des communes concernées.

Conformément aux articles L2311-3 et R2311-9 du Code général des collectivités territoriales, les investissements de la Métropole sont gérés pour une partie significative du Plan pluriannuel d'investissement (PPI) en Autorisations de programme (AP). Chaque autorisation de programme comporte la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondants.

S'agissant d'opérations sous maîtrise d'ouvrage métropolitaine, il convient d'en arrêter la liste par délibération du Conseil de Métropole. Il est ainsi proposé une programmation pour l'année 2019.

Cette programmation de travaux annuelle est prévisionnelle. Afin de tenir compte des urgences et des besoins de proximité et des avancements de projets métropolitains connexes, la programmation pourra être recalée.

Le récapitulatif de la liste prévisionnelle des travaux d'assainissement dimensionnant l'année 2019 est indiqué en annexe.

- Budget principal (BP) – Réseaux eaux pluviales

Les dépenses d'investissement prévues au PPI en tenant compte des travaux du tramway diminuent de 7 %.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT - en M€	BP 2018	BP 2019 prévisionnel	Evolution 2018 /2019
Inscription PPI 2018 hors tram	21,49	21,72	- 1,1 %
Inscription PPI 2018 avec tram	23,90	22,23	- 7 %

La fin des travaux de restauration des digues de la rive droite explique en partie cette diminution des crédits inscrits (8,01 M€ au BP 2018 contre 0,5 M€ au BP 2019).

Les travaux de restauration des digues de la rive droite sud ont été effectués en 2017 et 2018. 500 000 € sont inscrits au BP 2019 pour assurer les paiements de fin de chantier.

Il en est de même de la réalisation des travaux de dévoiement de réseaux sur la ligne D du tramway (2,2 M€ au BP 2018 contre 0,5 M€ au BP 2019) qui se terminent.

D'autres projets cependant mobilisent des financements importants au BP 2019 :

- Le bassin Nouhau : le marché de travaux du bassin sera notifié en 2019 pour environ 4,5 M€. En 2019, sont inscrits 3,52 M€.
- Le dévoiement des réseaux pour la desserte de l'aéroport par la ligne A du tramway (3 M€ pour l'année 2019).

Par ailleurs, en cohérence avec les objectifs du schéma directeur, les crédits destinés au renouvellement des réseaux sont portés à 4,6 M€.

L'autorisation de programme « Réseaux eaux pluviales » s'élève à 41 195 193,80 € de 2015 à 2020 dont 5 350 000 € de crédits de paiement pour l'exercice 2018. Sur ce montant, en 2018, 2 250 000 € ont été investis pour les réseaux structurants et 3 100 000 € TTC pour le renouvellement des réseaux.

Pour l'année 2019, un budget de 8 625 000 € TTC avec la répartition suivante est proposé :

- 4 600 000 € TTC pour le renouvellement des réseaux structurants et ouvrages dont 400 000 € TTC pour les inspections télévisuelles des réseaux d'eaux pluviales,
- 4 025 000 € TTC pour les réseaux structurants et ouvrages.

Pour l'amélioration des transports en commun (extension ligne A), 3 000 000 € sont prévus.

- Budget annexe assainissement – Réseaux et ouvrages eaux usées

Les dépenses d'investissement, hors dévoiement des réseaux sur le tracé du tramway, augmentent de 22,7 % entre 2018 et 2019.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT - en M€	BP 2018	BP 2019 prévisionnel	Evolution 2018 /2019
Inscription PPI 2018 hors tram	28,78	35,32	22,7 %
Inscription PPI 2018 avec tram	39,38	36,04	-8,5 %

Cette augmentation est principalement liée à l'opération Brazza – station de pompage et traversée sous Garonne - avec un investissement estimé à 14,4 M€ en 2019.

Par ailleurs, le montant du renouvellement de réseaux à 9,1 M€ (6,65 M€ au BP 2018) est en cohérence avec les préconisations du schéma directeur qui fixe à 20 M€ les investissements nécessaires tout budget confondu (y compris ceux pris en charge par le délégataire).

L'année 2019 voit cependant s'achever les travaux de dévoiement des réseaux du tramway : les crédits prévus pour la ligne D inscrit au BP 2018 pour un montant de 10,5 M€ s'établissent à 0,72 M€ en 2019.

Des études et travaux sont programmées pour de nouveaux projets liés à la mobilité : desserte de l'aéroport par la ligne A et BHNS (Bus à haut niveau de service) pour un montant de 2,25 M€.

La délibération n° 2016/69 du 12 février 2016 a révisé le montant de l'AP ouverte pour la porter à 64 757 000 € TTC sur la période 2015-2020. Une révision de l'AP par délibération n°2017/23 du 27 janvier 2017 à hauteur de 85 582 747,60 € s'est justifiée par l'augmentation du coût du renouvellement des réseaux, et par le respect du protocole transactionnel Lajaunie dont 15 440 000 € de crédits de paiement pour l'exercice 2019.

Le montant de travaux prévu au titre du développement des réseaux, du renouvellement des canalisations et des inspections télévisuelles, est affecté selon la répartition suivante :

- 3 000 000 € TTC pour le développement des réseaux locaux d'eaux usées ;
- 500 000 € TTC pour les inspections télévisuelles des réseaux d'eaux usées ;
- 9 100 000 € TTC pour le renouvellement des canalisations d'eaux usées et unitaires ;
- 2 500 000 € de crédits de paiement de travaux sur les réseaux structurants et ouvrages : Bordeaux sud – phase 4 : bassin Dormoy dans le cadre de la lutte contre les inondations (réseau unitaire) : 1,6 M€ (pour un coût total d'opérations de 3 M€) ; Cenon, avenue Carnot : 700 000 €.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU la délibération n°2014/0796 en date du 19 décembre 2014 relative au Fonds d'intérêt communal (FIC) pour la période 2015-2020,

VU la délibération n°2016-69 du 12 février 2016 adoptant la révision des autorisations de programme votées au titre de l'année 2016 ainsi que les nouvelles autorisations de programme pour 2016,

VU la délibération n°2017-23 du 27 janvier 2017 relative au budget primitif 2017 – abondement supplémentaire de l'autorisation de programme FIC pour atteindre 5 dotations annuelles pour les parts voirie, pluvial et enfouissement des réseaux de distribution électrique,

VU la délibération n°2017-392 du 16 juin 2017 relative au recalage de la programmation du FIC 2015-2020,

VU la délibération n°2018-107 en date du 23 mars 2018 adoptant la révision des autorisations de programme votées au titre de l'année 2018 ainsi que les nouvelles autorisations de programme pour 2018,

VU la délibération n°2018/442 en date du 6 juillet 2018 approuvant le schéma directeur assainissement 2017-2030,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT

- Qu'il importe de programmer les travaux de réseaux d'eaux usées et pluviales pour l'exercice 2019,
- Que la programmation du fonds d'intérêt communal eaux pluviales 2019 fait l'objet d'une délibération particulière commune avec la programmation du fonds d'intérêt communal,

DECIDE

Article 1 : d'approuver la programmation annuelle du développement des réseaux locaux d'intervention sur réseaux structurants et ouvrages et de renouvellement des canalisations ci-annexée à la présente délibération ;

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président, dans le cadre de l'enveloppe budgétaire précitée, à opérer des substitutions dans la programmation en cas d'urgence et de mise en sécurité, sous réserve d'en informer le Conseil de Métropole dans le cadre de la présentation du bilan annuel ;

Article 3 : d'imputer les dépenses relatives aux travaux de réseaux d'eaux usées et pluviales sur les crédits ouverts :

- Budget principal : chapitre 23 - compte 231538 – fonction 734 ;
- Budget principal : chapitre 23 – compte 23138 – fonction 734 ;
- Budget annexe assainissement : chapitre 23 - compte 2315.

Article 4 : d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 21 décembre 2018

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 3 JANVIER 2019	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 3 JANVIER 2019	la Vice-présidente,
	Madame Anne-Lise JACQUET

PROGRAMMATION DES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT POUR L'ANNEE 2019

TRAVAUX EAUX PLUVIALES

TRAVAUX D'EQUIPEMENTS STRUCTURANTS

COMMUNE	Libellé	Montant prévisionnel de l'opération (€TTC)	année de fin de travaux
Eysines	Bassin de Cares et canalisation associée	1 500 000	2019
Martignas	Rue des Sapinettes	600 000	2019
Parempuyre	Rue Marcel Bensac	1 400 000	2019
Villenave d'Ornon	Bassin de Nouhaux	9 000 000	2020
Carbon-Blanc	Allée Mirabeau	500 000	2020

TRAVAUX DE RENOUELEMENT DE RESEAUX

COMMUNE	Libellé	Montant prévisionnel de l'opération (€TTC)	année de fin de travaux
Lormont	Secteur Buttinière	1 500 000	2019
Floirac	Rue François Mitterrand	300 000	2019
Cenon	Rue Martin du Gard	350 000	2019
Bassens	Rue du Grand Loc	740 000	2019
Carbon Blanc	Léo Lagrange	530 000	2019
Lormont	Rue Pierre Brossolette	530 000	2019

TRAVAUX PREALABLES AUX PROJETS DE TRANSPORT EN SITE PROPRE

COMMUNE	Libellée	Montant prévisionnel de l'opération (€TTC)	année de fin de travaux
Bordeaux - Saint Aubin du Médoc	BHNS	1 700 000	2020
Mérignac	Extension de la ligne A	11 600 000	2020

TRAVAUX EAUX USEES

TRAVAUX D'EQUIPEMENTS STRUCTURANTS

COMMUNE	Libellé	Montant prévisionnel de l'opération (€TTC)	année de fin de travaux
Bordeaux	Bassin enterré Dormoy - lutte contre les inondations	3 000 000	2020
Bordeaux	Liaison sous fluviale Brazza	20 000 000	2020
Mérignac	équipement en réseau d'eaux usées du secteur de l'OIM	300 000	2019
Cenon	rue Carnot	700 000	2020

TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DE RESEAUX

COMMUNE	Libellé	Montant prévisionnel de l'opération (€TTC)	année de fin de travaux
Ambarès-et-Lagrave	Rue du Grand Loc	740 000	2019
Bordeaux	Rue Roger Allo	700 000	2019
Bordeaux	rue de Nuits	650 000	2019
Bordeaux	rue Bertrand de Goth	700 000	2019
Bordeaux	Rue Descartes	950 000	2019
Bordeaux	Rue des Halles	400 000	2019
Bordeaux	Cité Claveau	400 000	2019
Bordeaux	Parc des Expositions	400 000	2019
Bordeaux	Rue François de Sourdis	600 000	2019
Bruges	rue du Belvédère	380 000	2019
Carbon Blanc	Léo Lagrange	640 000	2019
Carbon Blanc	avenue de Bordeaux	300 000	2019
Lormont	Rue Pierre Brossolette	500 000	2019
Lormont	La Buttinière	700 000	2019
Pessac	Rue des Trembles	260 000	2019

DESSERTE IMMOBILIERE

COMMUNE	Libellé	Montant prévisionnel de l'opération (€TTC)	année de fin de travaux
Bordeaux	Rue Reigner	350 000	2019
Mérignac	Rue Levy	200 000	2019
Diverses dessertes	Inférieures à 100 000 €TTC	1 500 000	2019

TRAVAUX PREALABLES AUX PROJETS DE TRANSPORT EN SITE PROPRE

COMMUNE	Libellée	Montant prévisionnel de l'opération (€TTC)	année de fin de travaux
Bordeaux - Saint Aubin du Médoc	BHNS	6 400 000	2020
Mérignac	Extension de la ligne A	1 300 000	2020